



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RESTAURANT SCOLAIRE ANDEL

Année scolaire 2026/2027

☎ 02-96-31-13-03

Salle du Vieux Moulin - 22400 ANDEL

Responsable : Madame Alexandra LE FUR

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Article 1 : Pour pouvoir prendre son repas au restaurant scolaire de la commune d'ANDEL, il est **obligatoire d'inscrire au préalable l'enfant auprès du secrétariat de Mairie, 7, rue Abbé Hingant à ANDEL.**

Article 2 : Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours d'école.

Article 3 : Les commandes de repas auprès du GIP LAMBALLE (cuisine centrale) doivent être passées 3 jours à l'avance par la responsable de la cantine. Aussi, afin d'assurer un service de qualité, le parent doit **impérativement signaler tout changement** (présence ou absence de l'enfant) **3 jours à l'avance** (avant 10h00) au secrétariat de la **mairie ☎ 02-96-31-10-04.**

Rappel : tous les repas pour lesquels l'enfant est inscrit sont dus (en cas d'absence prolongée, les 2 premiers repas sont facturés d'office).

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les repas des absents ne sont pas remis aux familles (ils sont détruits).

NB : L'école et la mairie sont deux établissements distincts, aussi ce n'est pas à l'école de prévenir de l'absence ou de la présence d'un enfant, mais bien au parent.

Article 4 : Aucun menu autre que celui proposé ne sera servi sauf sur avis médical.

Article 5 : Les enfants malades ou nécessitant des soins médicaux attentifs ne peuvent fréquenter le restaurant scolaire. **Aucun médicament ne peut être administré.** Le personnel s'engage, en cas d'accident ou maladie d'un enfant, à prévenir la famille de ce dernier ou les sapeurs-pompiers.

Article 6 : Les parents devront fournir chaque lundi une serviette en tissu avec un système d'accroche ou un grand bavoir avec élastique (identifiés au nom de l'enfant). La serviette sera conservée au restaurant scolaire pour la semaine et récupérée par les enfants le vendredi pour lavage.

Article 7 : Lors de l'inscription, les parents **obligatoirement** :

- **doivent signer le présent règlement**, (un exemplaire à retourner en mairie) ;
- **s'engagent à lire ou à faire lire aux enfants «les règles de vie du restaurant scolaire»**

Toute inscription entraîne l'approbation du présent règlement et des règles de vie.

Article 8 : Il est demandé aux familles qui utilisent le service de «restaurant scolaire» et «garderie» **de faire deux paiements distincts (en aucun cas additionner les deux factures).**

Article 9 : Les tarifs ont été votés au Conseil Municipal du 11 mai 2026 : **Repas enfant : 4.37€**

M/MME représentant(s) légal(aux)
de l'enfant ou des enfants **atteste(nt) avoir pris connaissance**
du présent règlement.

Fait à Andel, le / / 2026.

Signature(s) :

Règles de vie au restaurant scolaire



Pour que mon repas soit un moment de plaisir et de détente...

A la Cantine	Pourquoi ?
Avoir les mains propres	Le savon tue les microbes
Rentrer et m'installer calmement	Pour respecter mes camarades et éviter une chute (c'est dangereux)
Me tenir correctement à table Manger proprement	Une bonne position favorise la digestion Pour respecter mes camarades
Discuter avec ses camarades de table uniquement- Je peux rigoler mais pas trop fort Parler doucement	Parce que certains de mes camarades voudraient manger dans le calme
Goûter à tout	Pour découvrir des aliments que je ne connais pas
Lever le doigt pour demander quelque-chose Demander l'autorisation avant de me lever	Se lever gêne le service
Respecter les règles de politesses (merci, svp...)	Parce que je respecte mes camarades et les dames du service
Prendre soin du matériel	Il faut respecter le matériel et éviter de salir
A la fin du repas, attendre qu'on m'autorise à me lever ; sortir dans le calme	Pour éviter les bousculades, faciliter le travail des dames de cantine.
Lorsque je vais à la cantine, je ne dois pas courir, bousculer ou me bagarrer	Je peux me faire mal ou blesser mes camarades
Parler fort ou Crier dans la salle de restaurant	Ça dérange mes camarades. Une cantine est d'abord un lieu calme. Je peux parler sans élever la voix
Dire des gros mots ou insulter mes camarades ou les adultes	C'est impoli. Chacun a droit au respect
Aller aux toilettes ou Me lever sans autorisation	Cela peut gêner le service.
Jouer avec la nourriture, la jeter ou la gaspiller	.Pour que tous les enfants aient à manger ; je ne suis pas seul. Et je dois respecter la nourriture
Détériorer le matériel (ex : taper sur les tables, poser ses pieds sur les bancs, salir les murs)	Je dois respecter le matériel. Manger dans un environnement calme et propre est plus agréable
Je ne dois pas apporter de crayons, jouets ou tout autre chose qui n'a pas de rapport avec la cantine	La salle de cantine n'est pas un lieu de jeu.